

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
1 34 16

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du département, les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels ainsi que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ce rapport propose également le recours à 13 apprentis supplémentaires ainsi que la possibilité d'avoir recours à des apprentis en situation de handicap.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois prévus pour les agents titulaires de la collectivité, 39 délibérations prévoyant les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération pour les contrats d'apprentissage supplémentaires, 1 délibération pour les contrats relatifs aux accroissements temporaires d'activité dans la collectivité et enfin 1 délibération pour la reprise d'activités des sociétés Terra13 et 13Développement.

TITULAIRES

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 15 emplois d'adjoint administratif territorial
- 8 emplois de rédacteur territorial
- 3 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois d'ingénieur territorial
- 7 emplois d'adjoint technique territorial
- 5 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement territorial

→ 300 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet 26/35^{ème}, soit 26 heures hebdomadaires

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi de médecin de 2ème classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de PNT projeteur qualifié transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de technicien motopompes pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi d'attaché principal transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial

→ 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformés en 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi de technicien

→ 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformés en 2 emplois d'adjoint technique

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif territorial

→ 1 emploi de d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

→ 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif

→ 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi d'attaché territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de directeur territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique

→ 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique

→ 1 emploi d'agent de maîtrise et 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformés en 2 emplois d'adjoint technique

- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 2 emplois d'agent de maîtrise et 1 emploi d'agent de maitrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 4 emplois de directeur territorial transformés en 3 emplois d'attaché et 1 emploi d'ingénieur
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi de directeur territorial transformé en 1 emploi de bibliothécaire territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de rédacteur et 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de responsable du pôle pratiques et découvertes pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'animateur pacte territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 3 emplois d'adjoint administratif

3- RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

- 1 emploi d'animateur pacte territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de contrôleur d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de directeur adjoint de pôle d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de chargé d'opérations immobilières pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi d'archéologue pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine territorial

→ 1 emploi chargé de communication pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

4- RECOURS A L'APPRENTISSAGE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ET VERSEMENT DE L'AIDE D'ENTREE POUR LES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, 30 contrats d'apprentissage ont été votés lors du BP 2018 pour des métiers correspondant aux activités du Département. Compte tenu de l'ouverture à de nouveaux métiers, le périmètre du nombre d'apprentis doit être élargi ainsi qu'il suit :

→ Création de 13 apprentis supplémentaires

→ Versement de l'aide d'entrée en apprentissage pour les apprentis en situation de handicap

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose le versement d'une aide financière via l'employeur public aux apprentis en situation de handicap afin de leur permettre de faire face aux frais inhérents à l'entrée en apprentissage. Cette aide forfaitaire de 1 525 € et non soumise à cotisation, est par la suite remboursée à l'employeur par le FIPHFP sur production du justificatif de versement de celle-ci. Afin de pouvoir mettre en œuvre ce dispositif spécifique visant à une meilleure intégration des apprentis en situation de handicap, l'autorisation pour le versement de cette aide est sollicitée.

CONTRACTUELS

1- CREATIONS D'EMPLOIS

→ 4 emplois d'acheteur pouvant être pourvus par des agents contractuels par transformation de 4 emplois d'attaché territorial

→ 1 emploi de juriste achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché territorial

→ 2 emplois de gestionnaire achat public pouvant être pourvus par des agents contractuels par transformation de 2 emplois d'attaché territorial

→ 1 emploi de contrôleur de gestion achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de médecin directeur de CPEF pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de médecin hors classe

→ 1 emploi de médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps) pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de médecin hors classe

- 1 emploi de médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps) pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chef de projet des maisons du bel âge pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché
- 1 emploi d'ingénieur exploitation énergie pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de technicien territorial
- 1 emploi d'architecte chargé d'études pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur principal
- 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur principal
- 1 emploi de chargé de mission nature en ville pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chargé de mission numérique pouvant être pourvu par un agent contractuel

2- MODIFICATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de responsable sécurité des systèmes d'information pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chef de service achats/marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi d'animateur territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de restaurateur de mosaïques pouvant être pourvu par un agent contractuel

3- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de directeur de projet études et développement pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de responsable de système d'information transverse pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chef de projet - coordonnateur études et développement pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé un 1 emploi de responsable de système d'information DGAS pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de psychologue pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de directeur adjoint de la MDA pouvant être pourvu par un agent contractuel
- 1 emploi de chargé de mission économe de flux pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'adjoint au chef de service, ingénieur économe de flux pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de chargé de mission événement sportif pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi de responsable de pôle projet pouvant être pourvu par un agent contractuel

4- RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint administratif (IB 347 – IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 2 mois

→ 1 agent contractuel de catégorie B technicien (IB 366 – IM 339 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A ingénieur (IB 633 – IM 530 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois

→ 1 agent contractuel de catégorie A ingénieur (IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

5- REPRISE D'ACTIVITES

Suite à une baisse importante d'activité, la Société d'Economie Mixte « TREIZE DEVELOPPEMENT » (SEM 13 D) et la Société Publique Locale « TERRA 13 » (SPL Terra 13) ont rencontré de grandes difficultés économiques. La collectivité a donc décidé, par délibérations de la Commission Permanente du 9 février 2018 et du Conseil Départemental du 30 mars 2018, de procéder à leur dissolution selon la procédure décrite à l'article 1844-5 du code civil, à savoir:

- Rachat de l'intégralité des parts sociales par le Département ;
- Décision de dissolution prise par l'assemblée générale de chacune des sociétés ;
- Transmission universelle du patrimoine de chaque société vers la collectivité.

Dans ce cadre, conformément à l'article L. 1224-3 du code du travail, la collectivité a l'obligation de proposer à chaque salarié de ces sociétés, un contrat de travail de droit public reprenant les clauses substantielles de son contrat de travail. Ces deux sociétés sont par ailleurs membres d'un groupement d'intérêt économique (GIE), dénommé « 13 CECA », assurant une fonction support et dont les salariés bénéficient d'un droit de retour vers la SEM 13D en cas de dissolution.

TERRA 13 étant en cours de dissolution, le GIE doit également l'être. Ses 9 salariés pourront donc faire jouer leur clause de retour vers la SEM 13 D, puis être repris par le Département. C'est

pourquoi, la collectivité devra également proposer à ces salariés un recrutement, selon les mêmes modalités.

Afin de traiter les situations des salariés des trois entités de manière cohérente, il est proposé de procéder à la reprise des salariés de la SPL TERRA 13, de la SEM 13 D et du GIE 13 CECA selon un même calendrier.

Or, la dissolution de la SPL TERRA 13 et la transmission universelle de son patrimoine vers la collectivité doivent intervenir à la fin du mois de juin. Les contrats de travail avec les salariés de cette société seront signés au début du mois de juillet.

Il est donc proposé de procéder également dès le début du mois de juillet à l'embauche des salariés de la SEM 13D et du GIE, même si le rachat des parts sociales de la SEM 13D et sa dissolution n'ont pas encore été finalisés.

Il s'agit d'une application anticipée des dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail aux salariés de la SEM 13D et du GIE 13 CECA.

Dans l'hypothèse où ces salariés refuseraient la proposition de contrat du Département, leur contrat prendra fin de plein droit lors de la dissolution de la SEM 13D, conformément aux dispositions du code du travail.

Lors du comité technique du 15 mai 2018 les modalités de reprise du personnel de la SPL Terra 13, de la SEM 13D, et du GIE 13 CECA ont été précisées.

Les créations et transformations d'emplois ci-dessous sont nécessaires pour permettre les recrutements dans le cadre de l'article L.1224-3 du code du travail :

→ 1 emploi d'adjoint administratif

→ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

Pour les emplois de catégorie A, les annexes qui suivent (annexe n° 33 à annexe n°43) prévoient les créations ou transformations d'emplois correspondant aux propositions de reprise des salariés prévues dans le cadre de l'article L.1224-3 du code du travail :

→ 1 emploi de cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de cadre gestion financière budgétaire ou comptable pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de chef de service contrôle qualité pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de directeur territorial

→ 1 emploi de chef de service de l'accueil et des systèmes d'information pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal

→ 1 emploi de cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de rédacteur territorial

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur principal

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi d'assistante de direction pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe

→ 1 emploi de chef de service achats/marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de directeur adjoint à la direction achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel

Deux emplois déjà créés à l'effectif théorique départemental pourront également être pourvus dans le cadre de la reprise d'activité :

- 1 emploi d'adjoint administratif (créé par délibération n°43d du 15 décembre 2017)

- 1 emploi d'adjoint au chef de service atelier études et programmation pouvant être pourvu par un agent contractuel (créé par délibération n°43p du 15 décembre 2017)

6- BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'adjoint administratif territorial

→ 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure transformé en 1 emploi de technicien

IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées au chapitre 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 pour les dépenses, chapitre 74 pour les recettes du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental les délibérations ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 15 emplois d'adjoint administratif territorial
- 8 emplois de rédacteur territorial
- 3 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois d'ingénieur territorial
- 7 emplois d'adjoint technique territorial
- 5 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement territorial
- 300 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet 26/35^{ème}, soit 26 heures hebdomadaires

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de médecin de 2ème classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de PNT projeteur qualifié transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien motopompes pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformés en 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi de technicien
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformés en 2 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif territorial
- 1 emploi de d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi d'attaché territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de directeur territorial transformé en 2 emplois d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent de maîtrise et 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformés en 2 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 2 emplois d'agent de maîtrise et 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi d'agent de maîtrise transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 4 emplois de directeur territorial transformés en 3 emplois d'attaché et 1 emploi d'ingénieur
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi de directeur territorial transformé en 1 emploi de bibliothécaire territorial

→ 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique

→ 1 emploi de rédacteur et 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de responsable du pôle pratiques et découvertes pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi d'animateur pacte territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 3 emplois d'adjoint administratif

3- RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

→ 1 emploi d'animateur pacte territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de contrôleur d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de directeur adjoint de pôle d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de chargé d'opérations immobilières pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi d'archéologue pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine territorial

→ 1 emploi chargé de communication pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché territorial

ANNEXE N°2

OBJET : Recours à l'apprentissage au conseil départemental au titre de l'année 2018 et versement de l'aide d'entrée en apprentissage pour les apprentis en situation de handicap.

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, 30 contrats d'apprentissage ont été votés lors du BP 2018 pour des métiers correspondant aux activités du Département. Compte tenu de l'ouverture à de nouveaux métiers, le périmètre du nombre d'apprentis doit être élargi ainsi qu'il suit :

→ Création de 13 apprentis supplémentaires

→ Versement de l'aide d'entrée en apprentissage pour les apprentis en situation de handicap

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose le versement d'une aide financière via l'employeur public aux apprentis en situation de handicap afin de leur permettre de faire face aux frais inhérents à l'entrée en apprentissage. Cette aide forfaitaire de 1 525 € et non soumise à cotisation, est par la suite remboursée à l'employeur par le FIPHFP sur production du justificatif de versement de celle-ci.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce dispositif spécifique visant à une meilleure intégration des apprentis en situation de handicap, l'autorisation pour le versement de cette aide est sollicitée.

ANNEXE N°3

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A acheteur public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : acheteur public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer l'élaboration de stratégies d'achats sur sa filière, en cohérence avec les orientations politiques de la direction. Assister les directions opérationnelles dans la définition des besoins, le sourcing, le benchmark, l'analyse des offres, la négociation et la mesure de la performance contractuelle et fournisseurs. Etre gestionnaire de la relation avec les fournisseurs clés. Etre pilote en chef de projet de la démarche achat : recueil des besoins, analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyse des offres, sélection de fournisseurs...Mener une démarche de marketing achat : analyse des marchés fournisseurs, identification de nouveaux fournisseurs, veille technologique et réglementaire, étude d'externalisation, benchmark...Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas le rédiger. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur, élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la DAP.

- nature des fonctions : acheteur public

- niveau de recrutement : Excellente connaissance des techniques d'achat, connaissance du contexte des collectivités territoriales, qualités relationnelles, savoir être avec des interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyses, notamment financière, et de persuasion. Rigueur, autonomie et réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 4

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A acheteur public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : acheteur public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer l'élaboration de stratégies d'achats sur sa filière, en cohérence avec les orientations politiques de la direction. Assister les directions opérationnelles dans la définition des besoins, le sourcing, le benchmark, l'analyse des offres, la négociation et la mesure de la performance contractuelle et fournisseurs. Etre gestionnaire de la relation avec les fournisseurs clés. Etre pilote en chef de projet de la démarche achat : recueil des besoins, analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyse des offres, sélection de fournisseurs...Mener une démarche de marketing achat : analyse des marchés fournisseurs, identification de nouveaux fournisseurs, veille technologique et réglementaire, étude d'externalisation, benchmark...Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas le rédiger. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur, élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la DAP.

- nature des fonctions : acheteur public

- niveau de recrutement : Excellente connaissance des techniques d'achat, connaissance du contexte des collectivités territoriales, qualités relationnelles, savoir être avec des interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyses, notamment financière, et de persuasion. Rigueur et autonomie, réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 5

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A acheteur public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : acheteur public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer l'élaboration de stratégies d'achats sur sa filière, en cohérence avec les orientations politiques de la direction. Assister les directions opérationnelles dans la définition des besoins, le sourcing, le benchmark, l'analyse des offres, la négociation et la mesure de la performance contractuelle et fournisseurs. Etre gestionnaire de la relation avec les fournisseurs clés. Etre pilote en chef de projet de la démarche achat : recueil des besoins, analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyse des offres, sélection de fournisseurs...Mener une démarche de marketing achat : analyse des marchés fournisseurs, identification de nouveaux fournisseurs, veille technologique et réglementaire, étude d'externalisation, benchmark...Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas le rédiger. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur, élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la DAP.

- nature des fonctions : acheteur public

- niveau de recrutement : Excellente connaissance des techniques d'achat, connaissance du contexte des collectivités territoriales, qualités relationnelles, savoir être avec des interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyses, notamment financière, et de persuasion. Rigueur et autonomie, réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°6

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A acheteur public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : acheteur public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer l'élaboration de stratégies d'achats sur sa filière, en cohérence avec les orientations politiques de la direction. Assister les directions opérationnelles dans la définition des besoins, le sourcing, le benchmark, l'analyse des offres, la négociation et la mesure de la performance contractuelle et fournisseurs. Etre gestionnaire de la relation avec les fournisseurs clés. Etre pilote en chef de projet de la démarche achat : recueil des besoins, analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyse des offres, sélection de fournisseurs...Mener une démarche de marketing achat : analyse des marchés fournisseurs, identification de nouveaux fournisseurs, veille technologique et réglementaire, étude d'externalisation, benchmark...Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas le rédiger. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur, élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la DAP.

- nature des fonctions : acheteur public

- niveau de recrutement : Excellente connaissance des techniques d'achat, connaissance du contexte des collectivités territoriales, qualités relationnelles, savoir être avec des interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyses, notamment financière, et de persuasion. Rigueur et autonomie, réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°7

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A juriste achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures : participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics) ; superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes) ; contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises ; valider les modalités de publication des DCE ; assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis et d'analyse des candidatures et des offres ; accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique ; valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics) : alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques ; être force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique auprès des agents.

- nature des fonctions : juriste achat public

- niveau de recrutement : excellente connaissance de droit de la commande publique, appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridiques afin de parvenir aux objectifs achats, qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse, rigueur et autonomie (notamment en bureautique), force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°8

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A gestionnaire achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : gestionnaire achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Créer et mettre à jour des outils (statistique, bureautiques, fichiers types, cartographie..) pour la DAP (direction achat public) et les services prescripteurs, permettant entre autres la planification et l'analyse des marchés, le suivi de la réalisation des procédures marchés, le suivi des engagements contractuels, le suivi de la performance fournisseur. Assurer le transfert opérationnel des outils aux services achats et directions opérationnelles. Gérer les demandes d'unités fonctionnelles et traiter les fiches de lancement de marchés : instruire les demandes, analyser les dérogations aux procédures prescrites, conseiller les services pour sécuriser leurs achats, contrôler et valider les demandes au regard du RDB, récolter, exploiter et analyser les données. Etre en charge du suivi et de la restitution annuelle des données stratégiques sur la performance achat du département (collecte des informations au sein de la DAP et des directions opérationnelles).

- nature des fonctions : gestionnaire achat public

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des techniques d'achat et des procédures de marchés publics. Maîtrise des outils bureautiques. Qualités relationnelles, savoir être avec les interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyse, réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°9

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A gestionnaire achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : gestionnaire achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Créer et mettre à jour des outils (statistique, bureautiques, fichiers types, cartographie..) pour la DAP (direction achat public) et les services prescripteurs, permettant entre autres la planification et l'analyse des marchés, le suivi de la réalisation des procédures marchés, le suivi des engagements contractuels, le suivi de la performance fournisseur. Assurer le transfert opérationnel des outils aux services achats et directions opérationnelles. Gérer les demandes d'unités fonctionnelles et traiter les fiches de lancement de marchés : instruire les demandes, analyser les dérogations aux procédures prescrites, conseiller les services pour sécuriser leurs achats, contrôler et valider les demandes au regard du RDB, récolter, exploiter et analyser les données. Etre en charge du suivi et de la restitution annuelle des données stratégiques sur la performance achat du département (collecte des informations au sein de la DAP et des directions opérationnelles).

- nature des fonctions : gestionnaire achat public

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des techniques d'achat et des procédures de marchés publics. Maîtrise des outils bureautiques. Qualités relationnelles, savoir être avec les interlocuteurs internes et externes. Capacités d'analyse, réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°10

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A contrôleur de gestion achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : contrôleur de gestion achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Participer à la définition des objectifs de la direction de l'achat public, aider la direction dans l'orientation et le suivi de la stratégie achat en proposant des tableaux de bord et des outils pertinents. Animer et coordonner en interne le pilotage des indicateurs en exerçant en permanence une surveillance des données. Aider les services acheteurs dans l'élaboration des calculs des gains (formation à la méthodologie, raisonnement coût complet, analyse médico économique, requêtes BO ...) Définir, déployer et maintenir les systèmes d'informations achat et les outils associés validés par les coordonnateurs et le directeur des achats. Construire, analyser et mettre à disposition toutes les données relatives aux achats selon le plan de communication (cartographie, reporting et autres outils...). Diffuser les différents supports selon le plan de communication. Mettre à disposition des informations économiques pertinentes et fiables aux acheteurs. Coordonner l'étude et le déploiement des systèmes d'informations achat et assurer sa maintenance en liaison avec les utilisateurs et le prestataire. Etudier et déployer les nouvelles solutions type carte achat, dématérialisation de la facture...Proposer des outils de gestion du réseau fournisseurs en lien avec les acheteurs. Préparer et coordonner les revues fournisseurs en lien avec les acheteurs et les coordonnateurs

- nature des fonctions : contrôleur de gestion achat public

- niveau de recrutement : Parfaite maîtrise des outils informatique (Excel, Word,...) et logiciel (Coriolis). Autonomie et esprit de synthèse. Savoir piloter/travailler en mode projet. Faire preuve de réactivité et capacité d'initiative. Savoir être à l'écoute des remarques et critiques des professionnels. Savoir communiquer et diffuser l'information, capacité à mettre en place de nouvelles procédures. Méthode et sens de l'organisation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°11

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A médecin directeur de CPEF pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin directeur de CPEF

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : sur son territoire, ce médecin dirige les antennes CPEF et assure le soutien technique des actions de PMI liées à la planification familiale et au suivi des grossesses. Il peut intervenir en soutien à d'autres territoires. Assurer l'encadrement technique et hiérarchique des sages-femmes référentes d'antennes CPEF et des médecins dans leurs activités de protection maternelle. Assurer la coordination avec les médecins directeurs de CPEF du département et les services médico-sociaux du territoire. Travailler en réseau sur le territoire. Assurer des activités cliniques en fonction des besoins : consultations médicales (contraception, suivi des grossesses, IST) sur les CPEF du département, expertise et soutien technique des sages-femmes, éducation à la santé et à la sexualité, action de périnatalité.

- nature des fonctions : médecin directeur de CPEF

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, connaissance des politiques médico-sociales et des orientations du département dans ses champs de compétences, connaissance de l'organisation du système de soins, connaissance de l'environnement partenarial local et spécialisé, capacité à encadrer une équipe pluridisciplinaire, conduire des réunions et des travaux. Aptitude à développer et animer des partenariats internes et externes. Pratique de la bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil des données). Expérience professionnelle en gynécologie, en suivi gynécologique, en contraception et en suivi de grossesse, y compris pathologiques. Disponibilité, sens des responsabilités et esprit d'initiative, organisation et méthode. Goût pour le travail en équipe, qualités humaines et relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 533 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°12

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps) pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps)

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : médecin chargé de participer aux actions de santé de PMI et de contribuer aux missions promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire : consultations infantiles, bilans de santé en école maternelles, actions de soutien à la parentalité, action en faveur de la périnatalité, actions de promotion de la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils, actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés, remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques.

- nature des fonctions : médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps)

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, connaissance des politiques médico-sociales et des orientations du département dans ses champs de compétences, connaissance de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social, capacité à suivre son évolution et ses conséquences. Connaissances des logiciels bureautiques et des outils de recherche sur Internet. Expérience en pédiatrie, management et animation d'équipes et utilisation des systèmes d'information. Disponibilité, discrétion, organisation et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 533 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°13

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps) pouvant être pourvu par un agent contractuel.

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps)

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : médecin chargé de participer aux actions de santé de PMI et de contribuer aux missions promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire : consultations infantiles, bilans de santé en école maternelles, actions de soutien à la parentalité, action en faveur de la périnatalité, actions de promotion de la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils, actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés, remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques.

- nature des fonctions : médecin à temps non complet 17,5/35^{ème} (mi-temps)

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, connaissance des politiques médico-sociales et des orientations du département dans ses champs de compétences, connaissance de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social, capacité à suivre son évolution et ses conséquences. Connaissances des logiciels bureautiques et des outils de recherche sur Internet. Expérience en pédiatrie, management et animation d'équipes et utilisation des systèmes d'information. Disponibilité, discrétion, organisation et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 533 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 14

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de projet des maisons du bel âge pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet des maisons du bel âge
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Piloter le projet de création des maisons du bel âge (MBA) dans ses différentes phases, en lien avec les partenaires internes et externes. Organiser et coordonner l'implantation, la mise en œuvre, le fonctionnement, l'animation et l'évaluation de ces structures sur le territoire départemental. Gérer le budget de fonctionnement des MBA. Animer les groupes projets internes et externes pour la création des MBA, structurer et organiser les premières MBA, rechercher et animer des partenariats, développer des actions de communication. Coordonner les moyens humains, logistiques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des structures et à leur fonctionnement. Suivre et contrôler les projets d'animation menés au sein des MBA. Conduire l'évaluation des actions mises en place dans les différentes MBA.

- nature des fonctions : chef de projet des maisons du bel âge
- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur. Maîtrise des techniques d'animation et de conduite de projet. Qualités d'analyse et de synthèse. Sens de l'organisation et des responsabilités. Capacité managériales.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°15

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A ingénieur exploitation énergie pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de technicien territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : ingénieur exploitation énergie
- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : chargé de la réalisation du plan d'économies d'énergies sur le patrimoine des collèges. Réaliser les actions d'optimisations des consommations : mise en place d'une optimisation tarifaire, stratégie d'effacement électrique, optimisation des consommations d'électricité et hors électricité. Assurer l'analyse technique sur les opérations de travaux à chaque phase : participation et rédaction d'avis techniques sur les projets de travaux de maintenance, rénovation et construction pour la prise en compte de l'exploitation et des objectifs de maîtrise de l'énergie. Assurer le développement de l'énergie photovoltaïque.

- nature des fonctions : ingénieur exploitation énergie
- niveau de recrutement : Formation d'ingénieur spécialité énergie, expérience en suivi d'exploitation et de maintenance des bâtiments, connaissance générale des techniques du bâtiment et des équipements techniques, connaissance des contrats d'exploitation CVC, connaissance en automatisme industrielle et régulation, connaissances de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités, connaissance des DTU, normes, réglementation thermique, règles ERP, réglementation du travail. Maîtrise de l'outil informatique Word et Excel. Qualités rédactionnelles, sens du travail en équipe, capacité d'organisation, rigueur, discrétion et réserve.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°16

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A architecte chargé d'études pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : architecte chargé d'études

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : assister le chef de service dans le cadrage des études en fonction du contexte et des objectifs à atteindre, collecter et analyser les données patrimoniales, programmatiques et réglementaires liées à la commande, établir le ou les partis d'interventions possibles, estimer les travaux coorespondants. Etablir les documents graphiques et écrits de l'étude, des schémas et esquisses aux documents finaux de présentation, éventuellement avec l'appui de l'infographiste PAO. Assurer la coordination des études avec les différents partenaires internes et externes. Assurer la présentation des études, y compris au public ainsi que le suivi des études jusqu'à leur validation.

- nature des fonctions : architecte chargé d'études

- niveau de recrutement : Formation d'architecte, expérience dans le pilotage et la production d'études architecturales et urbaines. Maîtrise des réglementations applicables aux collectivités territoriales et aux établissements recevant du public (ERP). Connaissance de la CAO/DAO, en particulier Archicad, maîtrise des techniques informatiques en rendu de l'image (type Atlantis). Capacité à appréhender les objectifs liés au bon accomplissement des politiques publiques départementales. Qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe. Sens de l'organisation et esprit de synthèse.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°17

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement, d'attractivité et de redynamisation du territoire, favoriser en mode partenarial l'émergence et l'accompagnement des projets locaux, travailler en mode projet, instruire et assurer la réalisation de ces projets, conforter le rôle de la collectivité dans un réseau d'acteurs externes, apporter une expertise technique, juridique, financière, être force de propositions et d'aide à la décision, assurer la passation et le suivi de procédures, participer aux réunions techniques internes et externes, animer des comités techniques, établir des rapports, éléments budgétaires, conventionnements et documents de contrôle, assurer une veille sur les sujets spécifiques portant sur le développement des projets locaux à l'échelle départementale.

- nature des fonctions : chargé de mission

- niveau de recrutement : Autonomie dans l'organisation des activités, connaissance des collectivités territoriales, des problématiques de développement local ainsi que du cadre juridique de la mise en œuvre des projets. Ingénierie et management de projets. Transversalité, travail partenarial et animation de réunion. Capacité d'analyse, de synthèse, rédactionnelle et de proposition. Qualité relationnelle et de communication.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 18

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chargé de mission nature en ville pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission nature en ville
- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Etablir un partenariat avec 13 Habitat pour mettre en place des jardins partagés (hors territoires « politique de la Ville »), implanter une exploitation agricole expérimentale sur une parcelle départementale, définir une stratégie départementale de la biodiversité, établir une programmation d'animations dans la perspective de l'accueil du Congrès Mondial de la Nature à Marseille, être référent de la direction sur la thématique « forêts ». Gérer des opérations en partenariat. Etre force de proposition, rédiger des rapports en concertation avec les acteurs de la filière. Mettre en valeur l'action du département et mettre en œuvre les actions validées par la direction et les tâches administratives liées au poste.

- nature des fonctions : chargé de mission nature en ville

- niveau de recrutement : Diplôme d'ingénieur spécialisé dans le domaine de l'environnement, maîtrise des outils informatiques. Bonne communication écrite et orale.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°19

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chargé de mission numérique pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission numérique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Piloter au sein du service l'intervention de la collectivité en matière d'aménagement, d'usages et services numériques. Organiser et mettre en œuvre les orientations et les actions validées par la direction. Construire et piloter un plan d'actions. Travailler en transversalité, participer à la lisibilité et au positionnement du CD13 au sein d'un réseau d'acteurs au niveau régional et national. Assurer le suivi technique, administratif, financier du projet de réseau d'initiative publique THD en lien étroit avec le syndicat mixte très haut débit. Piloter le suivi des conventions de déploiement avec les opérateurs privés en zones conventionnées. Mettre en œuvre le plan numérique de la collectivité en matière d'usages et services. Etre le référent départemental en matière de téléphonie mobile. Contribuer à la stratégie commune d'aménagement numérique en lien avec la Région. Représenter la collectivité à diverses instances et contribuer au positionnement de la collectivité dans un réseau d'acteurs. Assurer une veille de la politique définie par l'Etat, l'action opérateurs et des partenaires.

- nature des fonctions : chargé de mission numérique

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur, expertise en matière de communications électroniques, bonne culture technologique. Connaître l'action de l'Etat, des collectivités et du jeu des acteurs. Etre force de propositions, animer un plan d'actions, assister l'élu(e). Posséder une expérience opérationnelle en matière de conduite de projets numériques. Connaître les collectivités et les outils de mise en œuvre des projets. Capacité de compréhension et de suivi des contrats (marchés de travaux et délégation de service public). Autonomie, rigueur, engagement, capacité de communication.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 20

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43g du 15 décembre 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Au sein de la direction de la communication, de la presse et des événements, et sous l'autorité du directeur, venir en appui auprès de ce dernier, en lien avec ses adjoints et les chefs de service, pour le suivi et la gestion des dossiers relevant du champ de compétences de la direction et des dossiers relevant des domaines administratifs et RH. Assurer le traitement des dossiers dont il a la charge ou que lui confie le directeur. Etre l'interlocuteur privilégié des autres directions, apporter une aide permanente et réactive à la direction et travailler en lien fort avec les directions fonctionnelles de la collectivité auprès desquelles il représentera la direction. Au regard des missions de la direction, participer également à la stratégie globale de communication de la collectivité.

- nature des fonctions : chargé de mission

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des collectivités et du secteur public, compréhension de l'ensemble de la communication (interne, externe, messages, publics, cibles etc.) et connaissance des supports de communication institutionnelle. Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Sens du travail en équipe et capacité à travailler en mode projet. Pratique courante des logiciels bureautique. Connaissance du fonctionnement, des services, du cadre réglementaire et des enjeux des collectivités territoriales appréciée. Rigueur et sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative, réactivité et sens de l'adaptation, polyvalence, force de proposition, disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°21

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A responsable sécurité des systèmes d'information pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5i du 17 octobre 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : responsable sécurité des systèmes d'information

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur en chef et ingénieur en chef hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Définir la politique de sécurité du service informatique et veiller à son application. Assurer un rôle de conseil, d'assistance, d'information, de formation et d'alerte. Peut intervenir directement sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité. Assiste, informe et conseille les utilisateurs des systèmes d'information. Réalise une veille technologique et réglementaire et propose des évolutions

nature des fonctions : responsable sécurité des systèmes d'information

niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur en informatique, ingénieur ou équivalent. Savoir conduire une analyse des besoins en matière de sécurité informatique, définir les normes, outils, procédures et règles de sécurité pour la collectivité. Etre en mesure d'élaborer des propositions d'optimisation technique et financière, de négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre, de définir l'organisation et les ressources nécessaires, d'établir un plan de prévention, de réaliser des tests et simulations sécurité. Evaluer les différents facteurs de risques (techniques, juridiques, etc.) pour la collectivité. Formuler des propositions pour éviter les incidents et organiser les dispositifs de sécurité physique des services et équipements.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs en chef et ingénieurs en chef hors classe entre IB 456 et HEB bis et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 22

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A, chef de service achats/marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 4e du 30 mars 2018.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de service achats/marchés

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Sous le contrôle hiérarchique du directeur adjoint achats & marchés : encadrer, animer et organiser la filière d'achat dont il est responsable, accompagner la montée en compétences des agents de sa filière, et notamment l'acquisition de techniques d'achat, coordonner avec la DAP et la direction adjointe le recensement et la planification des achats, faire appliquer la politique achat de la filière, déterminée en collaboration avec la DAP et la direction adjointe. Assurer un reporting des actions du service auprès du directeur adjoint. Mettre en œuvre la politique achats de sa filière : établir le plan de charge de ses agents en relation avec le recensement des besoins des prescripteurs et les exigences de la DAP et de la direction adjointe ; fixer les objectifs techniques et économiques des acheteurs (en lien avec le directeur adjoint) ; s'assurer de l'atteinte des objectifs achats du CD13, par les stratégies d'achats sur chaque dossier ; encadrer et animer les agents de sa filière d'achats : garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils du service ; assurer le management de sa filière d'achat, la transversalité entre les acheteurs, juristes, rédacteurs et assistants administratifs, et le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage de dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches ; animer les revues de services ; co-animer les comités achats par filières les revues SMQ avec le service, les revues méthodes et veille avec le service CMR et les revues juridiques avec le service conseil et contrôle technique. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique : valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 90K€; rendre compte au DAP de la sécurité juridique des marchés. Piloter la performance achats et en réaliser la mesure et le reporting auprès du DAP. Contribuer à l'adaptation des procédures internes liées à la commande publique en collaboration avec le service CMR.

- nature des fonctions : chef de service achats/marchés

- niveau de recrutement : Expériences professionnelles et connaissances dans la filière d'achats concernée. Expérience d'au moins 3 ans dans les achats publics à un poste d'encadrant. Capacité de management et de structuration de la transversalité. Pédagogie, force de négociation et de conviction. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, précision et méthodologie.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attaché et attaché principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°23

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A animateur territorial d'insertion pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 47e du 20 décembre 2013.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : animateur territorial d'insertion
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : agent chargé de soutenir le directeur du pôle d'insertion dans le cadre de la mise en œuvre et de l'animation du pacte territorial d'insertion sur le territoire du pôle d'insertion dont il dépend. Assurer le suivi d'actions d'insertion à visée professionnelle et le suivi opérationnel des PLIE, participer aux réunions initiées par la direction de l'insertion, assurer le suivi d'actions d'insertion à visée professionnelle, animer la cellule emploi du pôle d'insertion, étudier les contrats d'engagements réciproques, réceptionner les allocataires du RSA.
- nature des fonctions : animateur territorial d'insertion
- niveau de recrutement : expérience avérée en matière d'accueil des publics sensibles, une compétence avérée en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'animation d'équipes. Capacités d'initiative, capacités d'analyse, de synthèse et d'organisation.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°24

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43i du 15 décembre 2017.

Cette modification précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Participer au cadrage du schéma stratégique patrimonial du département, assistance à la consolidation et à l'inventaire patrimonial : figer la connaissance du patrimoine du CD13 en vue de la mise en place d'outils de gestion patrimoniale stratégiques. Assurer la veille juridique, numérique (NTIC) et la recherche documentaire rattachée à la gestion stratégique patrimoniale, réaliser des études d'opportunités et des études financières pour le développement et la mise en valeur de sites départementaux, suivre la procédure de recherches foncières, d'acquisition et de cessions de biens immobiliers, suivre et assister la mise en place de nouveaux outils informatiques (SIG, outils de gestion immobilière) et la mise à jour de l'outil existant (Abyla). Déterminer les indicateurs d'aide à la décision qui participeront au montage et au cadrage de la gestion stratégique patrimoniale.

- nature des fonctions : chargé de mission

- niveau de recrutement : Connaissance en droit de l'urbanisme, gestion et suivi de projet. Capacité d'analyse et d'expertise, rigueur, sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Discrétion, sens de l'organisation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 25

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A restaurateur de mosaïques pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8u du 26 juin 2015.

Cette modification précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : restaurateur de mosaïques

- grades de la fonction publique territoriale : attaché de conservation du patrimoine et attaché de conservation du patrimoine principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°): besoins du service : Conserver et restaurer des mosaïques antiques et intervenir pour la maintenance des collections du musée : documenter et diagnostiquer l'œuvre ou l'objet, intervenir sur l'œuvre ou l'objet en atelier ou en extérieur, gérer et maintenir les équipements et fournitures de l'atelier, réaliser et rédiger des rapports d'intervention. Valoriser et contribuer au rayonnement du service et du musée : réaliser et participer aux missions scientifiques et d'expertises, participer au développement de la recherche en restauration, diffuser et transmettre auprès des publics du musée. Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil.

- nature des fonctions : restaurateur de mosaïques

- niveau de recrutement : Diplôme d'études supérieures, spécialisation en conservation et restauration. Expérience en conservation et restauration de pavements antiques et dans la conservation des objets archéologiques. Capacités rédactionnelles, maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel...) et professionnels (Illustrator, Photoshop, Quark-X-Press...). Maîtrise de la documentation graphique et de la photographie. Aptitude au travail en équipe, esprit d'initiative. Aptitude à l'accueil des publics. Mobilité pour des opérations en France et à l'étranger.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés de conservation du patrimoine et attachés de conservation du patrimoine principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°26

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A directeur de projet études et développement pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8h du 26 juin 2015

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur de projet études et développement
- nouvel emploi : responsable de système d'information transverse
- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer la responsabilité du système d'information d'applications transverses au niveau du MCO et évolutions. Garantir la réalisation du schéma directeur des sujets transverses, dans les standards de la DSISN (priorités, coûts et délais), conduire et piloter des projets transverses, être l'interlocuteur privilégié de la DSISN pour les directions métiers en matière de conseil, d'assistance, de mise en œuvre et d'utilisation de l'outil informatique. Participer à la réalisation opérationnelle du programme de dématérialisation.

- nature des fonctions : responsable de système d'information transverse

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience professionnelle de 5 ans minimum dans la fonction de chef de projet informatique. Méthodologie d'ingénierie de projet, méthodes et outils de planification. Démarche qualité, architecture et fonctionnalité du système d'information. Conception, modélisation et architecture d'application. Méthodes, normes langage et outil de développement. Très bon sens du relationnel.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°27

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A chef de projet – coordonnateur études et développement pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8k du 26 juin 2015.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet – coordonnateur études et développement
- nouvel emploi : responsable de système d'information DGAS
- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Assurer la responsabilité du système d'information de la DGAS au niveau de la gestion des projets et du maintien en conditions opérationnelles des applications. Garantir la réalisation du schéma directeur des projets de la DGAS dans les standards de la DSISN (priorités, coûts, délais), conduire et piloter des projets, être l'interlocuteur privilégié de la DSISN pour les directions métiers en matière de conseils, d'assistance, de mise en œuvre et d'utilisation de l'outil informatique.

- nature des fonctions : responsable de système d'information DGAS

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience professionnelle de 5 ans minimum dans la fonction de chef de projet informatique. Méthodologie d'ingénierie de projet, méthodes et outils de planification. Démarche qualité, architecture et fonctionnalité du système d'information. Conception, modélisation et architecture d'application. Méthodes, normes langage et outil de développement. Très bon sens du relationnel.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°28

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A psychologue pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 5s du 17 octobre 2017.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- ancien emploi : psychologue

- nouvel emploi : directeur adjoint de la maison départementale de l'adolescent (MDA)

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : coordination institutionnelle et gestion des ressources humaines, coordination clinique et thérapeutique, suivi psychologique des adolescents et leurs familles. Développement, suivi et mise en place de projets institutionnels et inter-institutionnels. Interventions sur des colloques liés à la problématique adolescente. Liens et travail en réseau avec les partenaires de la MDA. Plusieurs références : correspondant informatique, référent qualité dans le cadre de la DQA et mission de délégué en santé, sécurité au travail. Gestion administrative des ressources humaines, travail d'équipe. Suivis cliniques des dossiers de la MDA. Liens avec les partenaires extérieurs (présentation du dispositif, mise en place de partenariat), réunions partenariales, institutionnelles et cliniques. Activités de prévention : conférences, colloques, interventions. Prises en charge individuelles hebdomadaires des adolescents et leurs familles.

- nature des fonctions : directeur adjoint de la maison départementale de l'adolescent (MDA)

- niveau de recrutement : Diplômé de l'enseignement supérieur de psychologie (Master 2), expérience du travail de psychothérapie d'adolescent. Expérience clinique ancienne auprès d'enfants/adolescents et leurs familles. Connaissance de la problématique adolescente et de psychopathologie. Capacité de gestion de crise et de situation aigüe. Régulation d'équipe. Grande et volumineuse disponibilité physique et téléphonique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°29

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A chargé de mission économe de flux pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5u du 17 octobre 2017.

Cette transformation précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission économe de flux

- nouvel emploi : adjoint au chef de service, ingénieur économe de flux

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des politiques menées par le département en matière de développement durable et de maîtrise de l'énergie, a pour missions d'assurer le suivi de la mise en œuvre à mener en matière de travaux (construction et maintenance) au titre du PCET et de l'Agenda 21, faciliter et pérenniser la prise en compte de critères environnementaux efficaces dans les opérations de travaux et dans les modes de gestion des bâtiments, participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation multicritères des réalisations en phase exploitation, participer à l'élaboration d'une stratégie de programmation multicritères à l'échelle patrimoine, participer à la mise en œuvre d'une approche en coût global des opérations de travaux et assurer une veille réglementaire et documentaire en matière de maîtrise de l'énergie. Assister et remplacer le chef de service dans la coordination des activités transversales et dans l'exécution de l'ensemble des missions du service.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service, ingénieur économe de flux

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'ingénierie énergétique, expérience avérée dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et la gestion de projets transverses. Aptitude et goût pour le travail en équipe, la concertation et la coordination interdisciplinaire. Capacités d'écoute, de compréhension et de prise en compte des enjeux, contraintes et modes opératoires des acteurs et partenaires. Esprit d'analyse et de synthèse. Sens de la méthode et de l'organisation. Sens pratique. Facilités d'expression et capacités rédactionnelles.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 30

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A chargé de mission événements sportifs pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°13y du 29 octobre 2012.

Cette transformation précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chargé de mission événement sportif
- nouvel emploi : responsable de pôle projet
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Proposer des orientations de la politique culturelle du département, expertiser des dossiers sensibles et stratégiques. Assurer une veille culturelle, alerter sur les risques liés au déploiement de la politique culturelle (de tous types : juridique, politique, social, financiers...), développer du management transversal par projet et par objectifs, mettre en place des outils d'étude et d'évaluation de l'impact de la politique culturelle du département. Diriger la réalisation et le suivi des projets stratégiques de la direction de la culture : phare culturel (cité de la gastronomie), mécénat, relocalisations, tags, capitales provençale de la culture... Encadrer l'équipe concourant à l'avancée des projets. Assurer le pilotage et la coordination des projets. Elaborer et suivre le budget. Proposer une évaluation des projets, suivre la communication autour des projets « représentation » dans des instances de décision internes et externes à la collectivité (commissions, comités de pilotages, conseils d'administration). Favoriser et entretenir les relations avec les partenaires

- nature des fonctions : responsable de pôle projet

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des réseaux culturels et événementiels. Très bonne connaissance d'un fonctionnement en mode projet. Grande expérience managériale. Maîtrise des techniques de communication et de marketing territorial. Rigueur, dynamisme, esprit d'équipe, confidentialité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°31

OBJET: Recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

→ 1 agent contractuel de catégorie C adjoint administratif (IB 347 – IM 325 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 2 mois

→ 1 agent contractuel de catégorie B technicien (IB 366 – IM 339 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 12 mois.

→ 1 agent contractuel de catégorie A ingénieur (IB 633 – IM 530 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois

→ 1 agent contractuel de catégorie A ingénieur (IB 434 – IM 383 + régime indemnitaire du grade correspondant) pour une durée de 6 mois.

ANNEXE N°32

OBJET : Mesures relatives à l'application des dispositions de l'article L. 1224-3 du code du travail au personnel de la Société Publique Locale « TERRA 13 » et à l'application anticipée des dispositions de l'article L. 1224-3 du code du travail au personnel de la société « TREIZE DEVELOPPEMENT » et du GIE « 13 CECA ».

Suite à une baisse importante d'activité, la Société d'Economie Mixte « TREIZE DEVELOPPEMENT » (SEM 13 D) et la Société Publique Locale « TERRA 13 » (SPL Terra 13) ont rencontré de grandes difficultés économiques. La collectivité a donc décidé, par délibérations de la Commission Permanente du 9 février 2018 et du Conseil Départemental du 30 mars 2018, de procéder à leur dissolution selon la procédure décrite à l'article 1844-5 du code civil, à savoir :

- Rachat de l'intégralité des parts sociales par le Département ;
- Décision de dissolution prise par l'assemblée générale de chacune des sociétés ;
- Transmission universelle du patrimoine de chaque société vers la collectivité.

Dans ce cadre, conformément à l'article L. 1224-3 du code du travail, la collectivité a l'obligation de proposer à chaque salarié de ces sociétés, un contrat de travail de droit public reprenant les clauses substantielles de son contrat de travail. Ces deux sociétés sont par ailleurs membres d'un groupement d'intérêt économique (GIE), dénommé « 13 CECA », assurant une fonction support et dont les salariés bénéficient d'un droit de retour vers la SEM 13D en cas de dissolution.

TERRA 13 étant en cours de dissolution, le GIE doit également l'être. Ses 9 salariés pourront donc faire jouer leur clause de retour vers la SEM 13 D, puis être repris par le Département. C'est pourquoi, la collectivité devra également proposer à ces salariés un recrutement, selon les mêmes modalités.

Afin de traiter les situations des salariés des trois entités de manière cohérente, il est proposé de procéder à la reprise des salariés de la SPL TERRA 13, de la SEM 13 D et du GIE 13 CECA selon un même calendrier.

Or, la dissolution de la SPL TERRA 13 et la transmission universelle de son patrimoine vers la collectivité doivent intervenir à la fin du mois de juin. Les contrats de travail avec les salariés de cette société seront signés au début du mois de juillet.

Il est donc proposé de procéder également dès le début du mois de juillet à l'embauche des salariés de la SEM 13D et du GIE, même si le rachat des parts sociales de la SEM 13D et sa dissolution n'ont pas encore été finalisés.

Il s'agit d'une application anticipée des dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail aux salariés de la SEM 13D et du GIE 13 CECA.

Dans l'hypothèse où ces salariés refuseraient la proposition de contrat du Département, leur contrat prendra fin de plein droit lors de la dissolution de la SEM 13D, conformément aux dispositions du code du travail.

Lors du comité technique du 15 mai 2018 les modalités de reprise du personnel de la SPL Terra 13, de la SEM 13D, et du GIE 13 CECA ont été précisées.

Les créations et transformations d'emplois ci-dessous sont nécessaires pour permettre les recrutements dans le cadre de l'article L.1224-3 du code du travail :

→ 1 emploi d'adjoint administratif

→ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe territorial transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

Pour les emplois de catégorie A, les annexes qui suivent (annexe n° 33 à annexe n°43) prévoient les créations ou transformations d'emplois correspondant aux propositions de reprise des salariés prévues dans le cadre de l'article L.1224-3 du code du travail :

→ 1 emploi de cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

→ 1 emploi de cadre gestion financière budgétaire ou comptable pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de chef de service contrôle qualité pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de directeur territorial

→ 1 emploi de chef de service de l'accueil et des systèmes d'information pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal

→ 1 emploi de cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de rédacteur territorial

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur principal

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi d'ingénieur territorial

→ 1 emploi d'assistante de direction pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe

→ 1 emploi de chef de service achats/marchés pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'1 emploi de directeur adjoint à la direction achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel

Deux emplois déjà créés à l'effectif théorique départemental pourront également être pourvus dans le cadre de la reprise d'activité :

- 1 emploi d'adjoint administratif (créé par délibération n°43d du 15 décembre 2017)

- 1 emploi d'adjoint au chef de service atelier études et programmation pouvant être pourvu par un agent contractuel (créé par délibération n°43p du 15 décembre 2017)

ANNEXE N°33

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : cadre administratif

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Sous l'autorité du chef de service et de son adjoint, procéder à l'élaboration des courriers du service, des rapports aux assemblées délibérantes avec le suivi des visas et des délibérations, le suivi du budget et des ressources humaines. Rédiger les rapports et notes diverses à caractère technique, juridique ou financier. Suivre les réponses aux courriers. Elaborer des rapports d'activité et guide des principaux des collègues. Informer les principaux des collègues à l'issue de la présentation des rapports à la Commission permanente. Rédiger les procès-verbaux de réunion de service. Tenir les tableaux de bord du service. Suivre les ressources humaines : gestion de la chronotique des agents du service, encadrement des élèves stagiaires. Suivre les consommations sur les différentes lignes budgétaires et statistiques ainsi que les liquidations des engagements (reports des crédits de fonctionnement). Préparer et suivre le budget avec le chef de service. Aider de manière ponctuelle les secrétaires de pôles dans le cadre des engagements comptables et assurer le suivi budgétaire des opérations spécifiques.

- nature des fonctions : cadre administratif

- niveau de recrutement : Connaissance et expérience en comptabilité publique, connaissance de l'outil informatique et des applications: WORD, EXCEL, CORIOLIS, GEDELIB. Qualités rédactionnelles et de synthèse. Organisation et rigueur. Discrétion. Anticipation de l'activité et de la demande. Sens du relationnel et du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°34

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A conseiller technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : chargé de la coordination et de la supervision de l'ensemble des dossiers portant sur la construction et la rénovation lourde des collèges et des bâtiments départementaux, du rôle d'interlocuteur des collectivités pour la réalisation des opérations communes avec le CD13 sous maîtrise d'ouvrage directe, du rôle de conseil et d'accompagnement de la direction pour tous les dossiers transversaux et spécifiques de la DGA ET .Assurer la gestion des dossiers qui lui sont confiés avec les cadres de la direction : participer aux réunions internes, superviser les notes, courriers administratifs, avis et supports d'informations concernant ses dossiers. Etre un point d'appui technique pour les collectivités extérieures (communes) dans les opérations de construction des collèges, des bâtiments départementaux ou rénovations lourdes. Suivre l'avancée des dossiers et chantiers

- nature des fonctions : conseiller technique

- niveau de recrutement : capacité de synthèse, connaissance des outils, organisation et rigueur. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Sens du travail en équipe. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°35

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : participer au bon fonctionnement du service en intervenant dans les travaux relatifs aux écritures comptables (actif, crédits d'ordre, cessions, TVA...) du secteur opérations comptables complexes de la qualité comptable. Intervenir également sur des missions transverses du service telles que la fiabilisation du fichier tiers, le suivi des titres émis à l'encontre du département ou le suivi des provisions. Participer à l'exécution des écritures complexes affectant la collectivité (suivi des écritures comptables liées à l'actif, fiabilisation de l'actif, suivi des titres de participation, gestion des écritures liées aux transferts de compétences, etc.), participer au suivi des provisions, assurer le suivi des titres émis à l'encontre du département, en lien avec la secrétaire comptable, conduire la fiabilisation du fichier tiers, assurer le suivi des contrôles internes liés aux sessions, préparer et contrôler le calendrier de réalisation des déclarations de TVA, participer en tant que de besoin aux travaux de la cellule d'appui et participer à la mise en place des nouvelles tâches dans le cadre de la dématérialisation.

- nature des fonctions : cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable

- niveau de recrutement : Bonne connaissance des règles de la comptabilité publique, maîtrise des outils informatiques (EXCEL, power point, etc.). Connaissance de Coriolis souhaitée, capacité à s'organiser, aptitude à travailler en équipe, discrétion, disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°36

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de service conseil contrôle qualité pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de directeur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de service conseil contrôle qualité

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Définir et animer la politique qualité et de contrôle de l'exécution des marchés, définir le périmètre d'analyse (directions et fournisseurs), définir des indicateurs de qualité (normes), valider les objectifs et les moyens auprès de la hiérarchie, mettre en place les processus et les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés en matière de qualité, mettre en œuvre une démarche d'audit et d'analyse de la qualité, créer et animer des groupes de travail pour résoudre les problèmes de qualité relevés dans le cadre de l'exécution des marchés, mettre en place en interne des démarches permettant de répondre aux attentes des directions, par le biais d'actions de formation ou de partage de retours d'expériences, relever les dysfonctionnements constatés en termes de qualité de l'exécution et proposer des solutions et plans d'actions, formaliser les données de contrôle qualité au sein de tableaux de bord, consolider les analyses et données issues des démarches de contrôle qualité, formaliser un tableau de bord permettant de suivre l'atteinte des objectifs fixés en matière de qualité.

- nature des fonctions : chef de service conseil contrôle qualité

- niveau de recrutement : Connaissance de l'ensemble des activités du processus d'achat et des processus de démarche qualité appliquée aux achats. Connaissance des achats de travaux et maîtrise d'œuvre. Capacité de management afin d'assurer la coordination et un travail en bonne intelligence avec les services achats/marchés. Capacité de proposer des méthodologies d'analyse et de contrôle adaptées en fonction de la typologie des achats et des fournisseurs. Etre force de proposition, d'innovation afin de faire évoluer les démarches de contrôle qualité et les solutions apportées

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°37

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de service de l'accueil et des systèmes d'information pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'attaché principal

Cette création précise le grade de référence de l'emploi considéré, la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de service de l'accueil et des systèmes d'information

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/1984 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Encadrer le service et participer au bon fonctionnement du site d'Arenc. Assurer l'encadrement hiérarchique et technique des 10 agents placés sous son autorité. Garantir le bon accueil du site d'Arenc et suivre le pilotage de la qualité de l'accueil pour le site en tant que référent DQA d'Arenc. Piloter et animer les démarches transversales de la direction, voire de la DGAS : DQA, services civiques, référentiel unique des usagers, volet numérique du schéma de l'action sociale et stratégie digitale, communication interne. Piloter des projets transversaux en lien avec les autres services de la direction, apporter une expertise dans ces domaines et être le référent des directions partenaires (DSISN, Communication, ...). Proposer des ressources aux cadres de la DITAS. Accompagner, coordonner, harmoniser les pratiques des maisons départementales de la solidarité. Contribuer à l'adaptation des outils de travail aux besoins des sites. Réaliser des tableaux de bord, collecter et analyser les statistiques de suivi d'activité. Animer les réunions des secrétaires généraux. Veiller au respect du cadre légal et des procédures internes

- nature des fonctions : chef de service de l'accueil et des systèmes d'information

- niveau de recrutement : Expérience de l'encadrement et en matière de techniques informatiques et/ou techniques sociales. Compétences d'animation, de conduite de projets, capacités à s'adapter à des contextes variés. Organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités. Disponibilité et sens du travail en équipe. Qualités relationnelles (négociation, concertation). Aptitude à l'analyse et esprit de synthèse

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°38

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A cadre administratif pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de rédacteur territorial.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi cadre administratif

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : sous la responsabilité du chef de service et de l'adjointe, assurer la mise en œuvre des actions transversales nécessaires au bon fonctionnement du service. Veiller au suivi des procédures internes : notes internes, coordination des rapports en Commission permanente, moyens généraux. Rédiger des documents transverses : aide à l'élaboration des fiches de procédure, rapports d'activité, notes de fiches synthétiques sur les activités du service, études ponctuelles. Assurer la gestion des ressources humaines du service : plan de formation, application des notes de service de la DRH, centralisation des informations. Mettre en œuvre des actions transversales : étude et mise en place d'une arborescence partagée, respect de la procédure d'archivage, coordination et supervision de la diffusion des informations relatives aux biens immobiliers, mise en place d'un recensement global des actes d'occupation. Formation au logiciel ABYLA. Veille juridique et recherche documentaire.

- nature des fonctions : cadre administratif

- niveau de recrutement : Maîtrise des outils informatiques et du logiciel GEDELIB. Goût pour l'informatique, intérêt pour le secteur immobilier, force de proposition et esprit d'initiative, capacité de synthèse, ouverture d'esprit et sens du dialogue, goût du contact et du travail en commun, rigueur, sens de l'organisation et discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 39

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur principal

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : sous l'autorité du chef de service et de son adjoint : étudier, organiser, mener à terme les activités de montage et de pilotage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Conduire la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes, la définition des coûts et des délais. Participer au contrôle des activités du mandataire (avis techniques). Apprécier les études de programmation et des dossiers fonciers de demande d'agrément. Définir, lancer, attribuer et piloter des marchés d'études préalables et de prestations intellectuelles. Elaborer le dossier de consultation des concepteurs. Définir le calendrier et les coûts prévisionnels. Piloter les études de conception. Suivre les dossiers et consultations relatifs aux diverses autorisations administratives. Valider les avant-projets définitifs (avis technique sur les APD des opérations mandatées). Lancer, attribuer et piloter les marchés de travaux dirigés par le maître d'œuvre (préparation, chantier, réception). Avis technique sur les OPR des opérations mandatées. Piloter la mise en service et la GPA. Contrôler le respect des programmes, des délais et des coûts (avis technique aux moments clés des opérations mandatés). Gérer la partie administrative, technique et budgétaire des opérations.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- niveau de recrutement : Formation initiale d'ingénieur, d'architecte ou de technicien avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de loi MOP, de CCAG (Travaux et Prestations intellectuelles). Maîtrise de la conduite des projets depuis la programmation jusqu'à la mise en service. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, disponibilité, sens des responsabilités. Capacité à mesurer les risques et à en rendre compte. Maîtrise des outils informatiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°40

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : Etudier, organiser, mener à terme les activités de montage et de pilotage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Conduire la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes, la définition des coûts et des délais. Participer au contrôle des activités du mandataire (avis techniques). Apprécier les études de programmation et les dossiers fonciers de demande d'agrément. Définir, lancer, attribuer et piloter des marchés d'études préalables et de prestations intellectuelles. Elaborer le dossier de consultation des concepteurs. Définir le calendrier et les coûts prévisionnels. Piloter des études de conception. Suivre les dossiers et consultations relatifs aux diverses autorisations administratives. Valider des avant-projets définitifs (avis technique sur les APD des opérations mandatées). Lancer, attribuer et piloter les marchés de travaux dirigés par le maître d'œuvre (préparation, chantier, réception). Donner un avis technique sur les OPR des opérations mandatées. Piloter la mise en service et de la GPA. Contrôler le respect des programmes, des délais et des coûts (avis technique aux moments clés des opérations mandatés). Gestion administrative, technique et budgétaire des opérations

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- niveau de recrutement : Formation initiale d'ingénieur, d'architecte ou de technicien avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de loi MOP, de CCAG (Travaux et Prestations intellectuelles). Maîtrise de la conduite des projets depuis la programmation jusqu'à la mise en service. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, disponibilité, sens des responsabilités. Capacité à mesurer les risques et à en rendre compte. Maîtrise des outils informatiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°41

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A chef de projet bâtiment pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi d'ingénieur territorial

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : participer à l'étude et à l'organisation du montage d'opérations de constructions ou restructurations d'équipements ou de bâtiments départementaux hors collèges. Représenter le maître d'ouvrage auprès de l'ensemble des intervenants à l'acte de construire. Assurer la gestion administrative, budgétaire et technique des opérations qui lui seront confiées en relation avec les services internes. Ordonnancer les opérations de chantier de la constitution du programme à la clôture de l'année de parfait achèvement comprenant notamment : la réalisation des diagnostics, des études de faisabilité et du pré - programme, l'établissement du prix de revient et du calendrier prévisionnel de l'opération, le suivi de la conception et de la réalisation des opérations, ainsi que de la réception des ouvrages et de leur livraison comprenant l'établissement des cahiers des charges pour désignation des prestataires intellectuels. Définir les procédures de passation et attribution des marchés prestations intellectuelles et travaux, la coordination et le contrôle de tous les prestataires intellectuels dans le respect du programme, le contrôle du respect des cahiers des charges, des délais et des budgets, le transfert de l'équipement aux services de maintenance et d'entretien ainsi que le service utilisateur, le suivi de la clôture des comptes.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur avec une expérience professionnelle souhaitée d'au moins 5 ans. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics et de loi MOP.

Très bonne connaissance des CCAG Travaux et Prestations Intellectuelles. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode, rigueur, disponibilité et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°42

OBJET: Création d'un emploi de catégorie A assistante de direction pouvant être pourvu par un agent contractuel par transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : assistante de direction

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 modifiée, article 3-3-2°) : besoins du service : assistance administrative du DGA et des équipes en charge des projets transversaux (Démarche Qualité Accueil, Agenda 21 et Ensemble en Provence). Accueil et secrétariat de la DGA : accueil physique et téléphonique, commande de fournitures, gestion des rendez-vous, organisation de réunions, classement et archivage, fonctions de correspondant « informatique », « formation », « DQA », rédaction et envoi de courriers/notes. Contribuer aux tâches administratives des projets portés par la DGA : suivi et actualisation des différentes bases de données, rédaction de compte-rendu, mise en forme de documents, rédaction, transmission et suivi des lettres de missions/mandatements, gestion des messageries électroniques génériques. Contribuer à l'administration des questionnaires de satisfaction dans le cadre des enquêtes usagers organisées chaque année par la DGA. Participer à la mise en œuvre de la stratégie de communication des projets portés par la DGA, notamment via la veille, le suivi et la mise à jour des informations communiquées sur tous les canaux de diffusion (web, intranet, plaquette, presse écrite)

- nature des fonctions : assistante de direction

- niveau de recrutement : Rigueur, initiative et autonomie, sens de l'organisation, goût pour le travail en équipe et la transversalité, qualités rédactionnelles, bonne connaissances des outils informatiques. Poste pouvant amener à des déplacements occasionnels dans le département

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 43

OBJET: Transformation d'un emploi de catégorie A directeur adjoint à la direction achat public pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4d du 30 mars 2018.

Cette transformation précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- emploi : directeur adjoint à la direction achat public
- nouvel emploi : chef de service achats/marchés
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel.

- motif invoqué (loi du 26/01/84 article 3-3-2°) : besoins du service : Mettre en œuvre la politique achats de sa filière : établir le plan de charge de ses agents en relation avec le recensement des besoins des prescripteurs et les exigences de la DAP et Direction adjointe ; fixer les objectifs techniques et économiques des acheteurs (en lien avec le Directeur adjoint) ; s'assurer de l'atteinte des objectifs achats du CD13, par les stratégies d'achats sur chaque dossier. Encadrer et animer les agents de sa filière d'achats : garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils du service ; assurer le management de sa filière d'achat, la transversalité entre les acheteurs, juristes, rédacteurs et assistants administratifs, et le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage de dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches ; animer les revues de services ; Co-animer les comités achats par filières les revues SMQ avec le service, les revues méthodes et veille avec le service CMR et les revues juridiques avec le service conseil et contrôle technique. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique : valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 90K€ ; rendre compte au DAP de la sécurité juridique des marchés. Piloter la performance achats et en réalise la mesure et le reporting auprès du DAP. Contribuer à l'adaptation des procédures internes liées à la commande publique en collaboration avec le service CMR.

- nature des fonctions : chef de service achats/marchés
- niveau de recrutement : connaissances et/ou expériences professionnelles dans la filière d'achats concernée. Expérience dans les achats publics à un poste d'encadrant (au moins 3 ans). Capacité de management et de structuration de la transversalité. Pédagogie, force de négociation et de conviction. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, précision et méthodologie.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 434 et IB 979 et au régime indemnitaire y afférent